

## L'Église et la mondialisation : Quelles propositions face à la réalité ?

### 1/ La dimension mondiale de la question sociale

Le thème de la mondialisation n'est pas cité directement dans la doctrine sociale avant Jean-Paul II. C'est d'abord la dimension mondiale de la question sociale qui sera progressivement et régulièrement prise en compte dans les différentes encycliques. Ainsi, Pie XII, dans son message de Noël de 1941, parlera de l'action multiforme d'assistance aux pays moins favorisés par les communautés politiques économiquement développées, en disant qu'elles apportent ainsi « *une précieuse contribution à la formation d'une communauté mondiale, dont tous les membres, conscients de leurs obligations comme de leurs droits, travailleront sur un pied d'égalité à la mise en œuvre du bien commun universel.* »

Cette observation situe donc la première préoccupation magistérielles pour le monde dans ce déséquilibre de la relation « nord-sud ». Jean XXIII le développera dans *Mater et Magistra*, avec le souci de promouvoir la solidarité et la paix : « *le problème le plus important de notre époque est peut-être celui des relations entre communautés politiques économiquement développées et pays en voie de développement économiques. Les premières jouissent d'un niveau de vie élevé, les autres souffrent de privations souvent graves. La solidarité qui unit tous les hommes en une seule famille impose aux nations qui surabondent en moyens de subsistance le devoir de n'être pas indifférentes à l'égard des pays dont les membres se débattent dans les difficultés de l'indigence, de la misère, de la faim, ne jouissent même pas des droits élémentaires reconnus à la personne humaine. D'autant plus, vu l'interdépendance de plus en plus étroite entre peuples, Qu'une paix durable et féconde n'est pas possible entre eux si sévit un trop grand écart entre leurs conditions économiques et sociales.* » (MM 157). L'homme doit rester le centre et le but de toute solution : « *La vraie solution se trouve seulement dans le développement économique et le progrès social, qui respectent les vraies valeurs humaines, individuelles et sociales. Ce développement économique et ce progrès social doivent être réalisés moralement, d'une manière digne de l'homme et de l'immense valeur : que représente la vie de tout individu. Il requiert aussi une collaboration mondiale qui permette et favorise une circulation ordonnée et féconde des connaissances, des capitaux et des hommes.* » (MM 192). Dans ces conditions, « *les progrès des sciences et des techniques dans tous les domaines de la vie sociale multiplient et resserrent les rapports entre les nations, rendent leur interdépendance toujours plus profonde et vitale. Par suite, on peut dire que tout problème humain de quelque importance, quel qu'en soit le contenu, scientifique, technique, économique, social, politique, culturel, revêt aujourd'hui des dimensions supranationales et souvent mondiales.* » (MM 200-201)

La mention de cette interdépendance des nations appelle alors pour Jean XXIII une autorité mondiale : « *De nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales. Ils ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales et qui puisse exercer son action sur toute l'étendue de la terre. C'est donc l'ordre moral lui-même qui exige la constitution d'une autorité publique de compétence universelle.* » (PT 137). Cette encyclique est alors adressée pour la première fois à tous les hommes de bonne volonté, pour qui « *incombe aujourd'hui une tâche immense, celle de rétablir les rapports de la vie en société sur les bases de la vérité, de la justice, de la charité et de la liberté : rapports des particuliers entre eux, rapports entre les citoyens et l'Etat, rapports des États entre eux, rapports enfin entre individu et familles, corps intermédiaires et États d'une part et communauté mondiale d'autre part. Tâche noble entre toutes, puisqu'elle consiste à faire régner la paix véritable, dans l'ordre établi par Dieu.* » (PT 163)

La constitution pastorale *Gaudium et Spes* poursuivra cette réflexion sur l'interdépendance des nations et leur nécessaire solidarité : « *Au moment où se développent les liens d'une étroite dépendance entre tous les citoyens et tous les peuples de la terre, une recherche adéquate et une réalisation plus efficace du bien commun universel exigent dès maintenant que la communauté des nations s'organise selon un ordre qui corresponde aux tâches actuelles – principalement en ce qui concerne ces nombreuses régions souffrant encore d'une disette intolérable. Pour atteindre ces fins, les institutions de la communauté internationale doivent, chacune pour sa part, pourvoir aux divers besoins des hommes aussi bien dans le domaine de la vie sociale (alimentation, santé, éducation, travail s'y rapportent), que pour faire face à maintes circonstances particulières qui peuvent surgir ici où là : par exemple, la nécessité d'aider la croissance générale des nations en voie de développement, celle de subvenir aux misères des réfugiés dispersés dans le monde entier, celle encore de fournir assistance aux émigrants et à leurs familles.* (GS 84,1-2). Dès lors, « *la solidarité actuelle du genre humain impose aussi l'établissement d'une coopération internationale plus poussée dans le domaine économique. En effet, bien que presque tous les peuples aient acquis leur indépendance politique, il s'en faut de beaucoup qu'ils soient déjà libérés d'excessives inégalités et de toute forme de dépendance abusive, et à l'abri de tout danger de graves difficultés intérieures.* » (GS 85,1)

### 2/ Le tournant de *Populorum Progressio*

La publication par Paul VI de *Populorum Progressio* marquera un tournant dans l'histoire de la doctrine sociale précisément avec la prise en compte définitive de la dimension mondiale des questions sociales : « Dans leurs grandes encycliques, *Rerum Novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo Anno* de Pie XI, *Mater et Magistra* et *Pacem in terris* de Jean XXIII -- sans parler des messages au monde de Pie XII -- nos prédécesseurs ne manquèrent pas au devoir de leur charge de projeter sur les questions sociales de leur temps la lumière de l'Évangile. **Aujourd'hui, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que la question sociale est devenue mondiale.** Jean XXIII l'a affirmé sans ambages, et le Concile lui a fait écho par sa Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps. **Cet enseignement est grave et son application urgente.** Les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence. L'Église tressaille devant ce cri d'angoisse et appelle chacun à répondre avec amour à l'appel de son frère. » (PP 2-3).

C'est ce que soulignera Benoît XVI en écrivant *Caritas in Veritate* « En publiant en 1967 l'encyclique *Populorum Progressio*, mon vénérable prédécesseur **Paul VI a éclairé le grand thème du développement des peuples** de la splendeur de la vérité et de la douce lumière de la charité du Christ (...) Plus de quarante ans après la publication de cette encyclique, je désire honorer la mémoire de **Paul VI**, et rendre hommage à ce grand Pontife, en reprenant ses enseignements sur le développement humain intégral et en me plaçant sur la voie qu'ils ont tracée, afin de les actualiser aujourd'hui. Ce processus d'actualisation commença avec l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, par laquelle le Serviteur de Dieu **Jean-Paul II** voulut commémorer la publication de *Populorum Progressio* à l'occasion de son vingtième anniversaire. Jusque là une telle commémoration n'avait été réservée qu'à l'encyclique *Rerum Novarum*. **Vingt ans après, j'exprime ma conviction que *Populorum Progressio* mérite d'être considérée comme l'encyclique « *Rerum Novarum* de l'époque contemporaine** » qui éclaire le chemin de l'humanité en voie d'unification. » (CV 8).

Dans le cadre de la prise en compte de cette dimension mondiale, « désormais, **les initiatives locales et individuelles ne suffisent plus.** La situation présente du monde exige une action d'ensemble à partir d'une claire vision de tous les aspects économiques, sociaux, culturels et spirituels. **Experte en humanité**, l'Église, sans prétendre aucunement s'immiscer dans la politique des États, "ne vise qu'un seul but: continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur l'œuvre même du Christ venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi. » (PP 13). Dès lors pour Paul VI, « **le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité (...)** Nous devons également commencer à œuvrer ensemble pour édifier l'avenir commun de l'humanité. Aussi suggérons-Nous la recherche de moyens concrets et pratiques d'organisation et de coopération, pour mettre en commun les ressources disponibles et réaliser ainsi une véritable communion entre toutes les nations. Ce devoir concerne en premier lieu les plus favorisés. **Leurs obligations s'enracinent dans la fraternité humaine et surnaturelle et se présentent sous un triple aspect:** devoir de solidarité, l'aide que les nations riches doivent apporter aux pays en voie de développement; devoir de justice sociale, le redressement des relations commerciales défectueuses entre peuples forts et peuples faibles; devoir de charité universelle, la promotion d'un monde plus humain pour tous, où tous auront à donner et à recevoir, sans que le progrès des uns soit un obstacle au développement des autres. **La question est grave, car l'avenir de la civilisation mondiale en dépend.**» (PP 43-44)

Jean-Paul II poursuivra cette réflexion lors de son discours à l'Organisation Internationale du Travail : « **Tous les grands problèmes de l'homme en société sont désormais des problèmes mondiaux! C'est à l'échelle du monde qu'ils doivent être pensés, dans un esprit réaliste, certes, mais aussi dans un esprit novateur et exigeant.** Qu'il s'agisse des problèmes des ressources naturelles, du développement ou de l'emploi, la solution adéquate ne peut être trouvée qu'en tenant compte des perspectives internationales (...) **De nouveaux choix éthiques s'imposent; une nouvelle conscience mondiale doit être formée; chacun, sans renier ses appartenances et ses enracinements dans sa famille, son peuple et sa nation, ni les obligations qui en découlent, doit se considérer comme membre de cette grande famille, la communauté mondiale** » (OIT 10).

Jean-Paul II reviendra sur cette dimension mondiale des problèmes dans son encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* : « **La doctrine sociale de l'Église, aujourd'hui plus que dans le passé, a le devoir de s'ouvrir à une perspective internationale dans la ligne du Concile Vatican II, des encycliques les plus récentes et particulièrement de celle que nous commémorons en ce moment.** Il ne sera donc pas superflu de réexaminer et d'approfondir sous cet éclairage les thèmes et les orientations caractéristiques que le Magistère a repris ces dernières années. » (SRS 42). Le Pape signale alors l'un de ces points, l'option ou l'amour préférentiel pour les pauvres, prise depuis toujours par l'Église et poursuit : « **L'intérêt actif pour les pauvres - qui sont, selon la formule si expressive, les «pauvres du Seigneur» - doit se traduire, à tous les niveaux, en actes concrets afin de parvenir avec fermeté à une série de réformes nécessaires.** En fonction des situations particulières, on détermine les réformes les plus urgentes et les moyens de les réaliser; mais il ne faut pas oublier celles que requiert la situation de déséquilibre international décrite ci-dessus. A ce sujet, je désire rappeler notamment: la réforme du système commercial international, grevé par le protectionnisme et par le bilatéralisme grandissant; la réforme du système monétaire et financier international, dont on s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'insuffisance; le problème des échanges des technologies et de leur bon usage; la nécessité d'une révision de la structure des Organisations internationales existantes, dans le cadre d'un ordre juridique international. » (SRS 43)

Elle est mentionnée par Jean-Paul II dans son encyclique *Centesimus Annus*, à propos de l'amour pour l'homme, et en premier lieu pour le pauvre dans lequel l'Eglise voit le Christ, et qui se traduit concrètement par la promotion de la justice : « *En effet, il ne s'agit pas seulement de donner de son superflu mais d'apporter son aide pour faire entrer dans le cycle du développement économique et humain des peuples entiers qui en sont exclus ou marginalisés (...) Aujourd'hui est en vigueur ce qu'on appelle la « mondialisation de l'économie », phénomène qui ne doit pas être réprouvé car il peut créer des occasions extraordinaires de mieux-être. Mais on sent toujours davantage la nécessité qu'à cette internationalisation croissante de l'économie corresponde l'existence de bons organismes internationaux de contrôle et d'orientation, afin de guider l'économie elle-même vers le bien commun, ce qu'aucun Etat, fût-il le plus puissant de la terre, n'est plus en mesure de faire. Pour qu'un tel résultat puisse être atteint, il faut que s'accroisse la concertation entre les grands pays et que, dans les organismes internationaux spécialisés, les intérêts de la grande famille humaine soient équitablement représentés. Il faut également qu'en évaluant les conséquences de leurs décisions, ils tiennent toujours dûment compte des peuples et des pays qui ont peu de poids sur le marché international mais qui concentrent en eux les besoins les plus vifs et les plus douloureux, et ont besoin d'un plus grand soutien pour leur développement. Il est certain qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.* » (CA 58)

Jean-Paul II reviendra sur ce sujet dans son exhortation apostolique post synodale *Ecclesia in America*. Il précise alors le sens de ce mot, avec ses conséquences morales pour la vie sociale : « *La tendance à la mondialisation, caractéristique du monde contemporain, est un phénomène qui, tout en n'étant pas exclusivement américain, est plus perceptible et a de plus grandes répercussions en Amérique. Il s'agit d'un processus qui s'impose en raison du fait qu'il y a une plus grande communication entre les diverses parties du monde, ce qui abolit pratiquement les distances, avec des effets évidents dans des domaines très différents. Les conséquences sur le plan éthique peuvent être positives ou négatives. On assiste en réalité à une mondialisation économique qui s'accompagne de certaines conséquences positives comme le phénomène de l'efficacité et de l'accroissement de la productivité, et qui, avec le développement des relations entre les divers pays dans le domaine économique, peut renforcer le processus d'unité entre les peuples et améliorer le service rendu à la famille humaine. Si cependant la mondialisation est régie par les seules lois du marché appliquées selon l'intérêt des puissants, les conséquences ne peuvent être que négatives. Tels sont, par exemple, l'attribution d'une valeur absolue à l'économie, le chômage, la diminution et la détérioration de certains services publics, la destruction de l'environnement et de la nature, l'augmentation des différences entre les riches et les pauvres, la concurrence injuste qui place les nations pauvres dans une situation d'infériorité toujours plus marquée. Bien que l'Église estime les valeurs positives que comporte la mondialisation, elle en considère avec inquiétude les aspects négatifs. Et que dire de la mondialisation culturelle produite par la puissance des moyens de communication sociale? Ces derniers imposent partout de nouvelles échelles de valeur, souvent arbitraires et au fond matérialistes, face auxquelles il est difficile de maintenir une solide adhésion aux valeurs de l'Évangile.* » (*Ecclesia in America*, 20)

Dans la continuité de ces réflexions, le résumé (compendium) de la doctrine sociale qu'a souhaité Jean-Paul II, consacre 8 paragraphes sur la mondialisation. L'Eglise y précise sa pensée sur ce thème: « *Notre époque est marquée par le phénomène complexe de la mondialisation économique et financière, à savoir un processus d'intégration croissante des économies nationales, sur le plan du commerce des biens et services et des transactions financières, dans lequel toujours plus d'opérateurs adoptent une perspective globale pour les choix qu'ils doivent opérer en fonction des opportunités de croissance et de profit(...) Il s'agit d'une réalité multiforme qui n'est pas facile à déchiffrer, dans la mesure où elle se déploie sur différents niveaux et évolue continuellement, suivant des trajectoires difficilement prévisibles.*» (CDSE 361). Cette mondialisation « *alimente de nouvelles espérances, mais engendre aussi d'inquiétantes interrogations. Elle peut produire des effets potentiellement bénéfiques pour l'humanité entière: s'entrecroisant avec le développement impétueux des télécommunications, le parcours de croissance du système de relations économiques et financières a permis simultanément une importante réduction des coûts des communications et des nouvelles technologies, ainsi qu'une accélération dans le processus d'extension à l'échelle planétaire des échanges commerciaux et des transactions financières. En d'autres termes, il est advenu que les deux phénomènes, mondialisation économique et financière et progrès technologique, se sont réciproquement renforcés, rendant extrêmement rapide la dynamique globale de la phase économique actuelle.* » (CDSE 362)

Le vrai déficit est alors celui de la solidarité, avec le risque de l'accroissement des inégalités dans le monde : « *Le souci du bien commun impose de saisir les nouvelles occasions de redistribution de richesses entre les diverses régions de la planète, au profit des plus défavorisées, qui sont demeurées jusqu'à présent exclues ou en marge du progrès social et économique: En somme, le défi est d'assurer une mondialisation dans la solidarité, une mondialisation sans marginalisation. Le progrès technologique lui-même risque de répartir injustement entre les pays ses effets positifs. De fait, les innovations peuvent pénétrer et se répandre à l'intérieur d'une collectivité déterminée si leurs bénéficiaires potentiels atteignent un seuil minimal de savoir et de ressources financières: il est évident qu'en présence de fortes disparités entre les pays pour ce qui est de l'accès aux connaissances techniques et scientifiques et aux produits technologiques les plus récents, le processus de mondialisation finit par creuser, au lieu de les réduire, les inégalités entre les pays en termes de développement économique et social. Étant donné la nature des dynamiques en cours, la libre circulation de capitaux n'est pas suffisante en soi pour favoriser le rapprochement des pays en voie de développement de ceux plus avancés.* (CDSE 363). Ainsi, « *L'extension de la mondialisation doit être accompagnée d'une prise de conscience plus mûre, de la part des organisations de la société*

civile, des nouveaux devoirs auxquels elles sont appelées au niveau mondial. Grâce aussi à une action déterminée de ces organisations, il sera possible de situer l'actuel processus de croissance de l'économie et de la finance à l'échelle planétaire dans un horizon garantissant un respect effectif des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'une répartition équitable des ressources, à l'intérieur de chaque pays et entre les différents pays: « **La liberté des échanges n'est équitable que soumise aux exigences de la justice sociale. Une attention particulière doit être accordée aux spécificités locales et aux diversités culturelles, qui risquent d'être compromises par les processus économiques et financiers en cours: La mondialisation ne doit pas être un nouveau type de colonialisme. Elle doit respecter la diversité des cultures qui, au sein de l'harmonie universelle des peuples, constituent une clé d'interprétation de la vie. En particulier, elle ne doit pas priver les pauvres de ce qui leur reste de plus précieux, y compris leurs croyances et leurs pratiques religieuses, étant donné que les convictions religieuses authentiques expriment la manifestation la plus vraie de la liberté humaine.** » (CDSE 366)

Enfin, « **À l'époque de la mondialisation, il faut souligner avec force la solidarité entre les générations: « Auparavant, la solidarité entre les générations était dans de nombreux pays une attitude naturelle de la part de la famille; elle est aussi devenue un devoir de la communauté ». Il est bon que cette solidarité continue d'être poursuivie dans les communautés politiques nationales, mais aujourd'hui le problème se pose aussi pour la communauté politique globale, afin que la mondialisation ne se réalise pas au détriment des plus nécessiteux et des plus faibles. La solidarité entre les générations exige que, dans la planification globale, on agisse selon le principe de la destination universelle des biens, qui rend moralement illicite et économiquement contre-productif de décharger les coûts actuels sur les générations futures: moralement illicite signifie ne pas assumer les responsabilités nécessaires, et économiquement contreproductif parce que la réparation des dommages coûte davantage que la prévention. Ce principe doit être appliqué surtout — bien que pas seulement — dans le domaine des ressources de la terre et de la sauvegarde de la création, lequel est rendu particulièrement délicat par la mondialisation, qui concerne toute la planète, conçue comme un unique écosystème.** » (CDSE 367)

#### 4/ Les récentes mises à jour

Dans son encyclique *Caritas in Veritate*, Benoît XVI étendra ces réflexions sur la mondialisation au delà du seul secteur de l'économie : « **Il est bon de rappeler à ce propos que la mondialisation doit être certainement comprise comme un processus socio-économique, mais ce n'est pas là son unique dimension. Derrière le processus le plus visible se trouve la réalité d'une humanité qui devient de plus en plus interconnectée. Celle-ci est constituée de personnes et de peuples auxquels ce processus doit être utile et dont il doit servir le développement en vertu des responsabilités respectives prises aussi bien par des individus que par la collectivité. Le dépassement des frontières n'est pas seulement un fait matériel, mais il est aussi culturel dans ses causes et dans ses effets. Si on regarde la mondialisation de façon déterministe, les critères pour l'évaluer et l'orienter se perdent. C'est une réalité humaine et elle peut avoir en amont diverses orientations culturelles sur lesquelles il faut exercer un discernement. La vérité de la mondialisation comme processus et sa nature éthique fondamentale dérivent de l'unité de la famille humaine et de son développement dans le bien. Il faut donc travailler sans cesse afin de favoriser une orientation culturelle personnaliste et communautaire, ouverte à la transcendance, du processus d'intégration planétaire (...). La mondialisation est un phénomène multidimensionnel et polyvalent, qui exige d'être saisi dans la diversité et dans l'unité de tous ses aspects, y compris sa dimension théologique. Cela permettra de vivre et d'orienter la mondialisation de l'humanité en termes de relationnalité, de communion et de partage.** » (CV 42)

Sont alors concernés, au titre de la solidarité mondiale, les problèmes énergétiques : « **Sur ce front aussi, apparaît l'urgente nécessité morale d'une solidarité renouvelée, spécialement dans les relations entre les pays en voie de développement et les pays hautement industrialisés. Les sociétés technologiquement avancées peuvent et doivent diminuer leur propre consommation énergétique parce que d'une part, leurs activités manufacturières évoluent et parce que d'autre part, leurs citoyens sont plus sensibles au problème écologique.** » (CV 49). Mais, « **cette responsabilité est globale, parce qu'elle ne concerne pas seulement l'énergie, mais toute la création, que nous ne devons pas transmettre aux nouvelles générations appauvries de ses ressources. Il est juste que l'homme puisse exercer une maîtrise responsable sur la nature pour la protéger, la mettre en valeur et la cultiver selon des formes nouvelles et avec des technologies avancées, afin que la terre puisse accueillir dignement et nourrir la population qui l'habite. Il y a de la place pour tous sur la terre: la famille humaine tout entière doit y trouver les ressources nécessaires pour vivre correctement grâce à la nature elle-même, don de Dieu à ses enfants, et par l'effort de son travail et de sa créativité (...). L'une des plus importantes tâches de l'économie est précisément l'utilisation la plus efficace des ressources, et non leur abus, sans jamais oublier que la notion d'efficacité n'est pas axiologiquement neutre.** » (CV 50)

Enfin, « **Le phénomène des migrations est un autre aspect qui mérite attention quand on parle de développement humain intégral (...). Nous pouvons dire que nous nous trouvons face à un phénomène social caractéristique de notre époque, qui requiert une politique de coopération internationale forte et perspicace sur le long terme afin d'être pris en compte de manière adéquate. Une telle politique doit être développée en partant d'une étroite collaboration entre les pays d'origine des migrants et les pays où ils se rendent; elle doit s'accompagner de normes internationales adéquates, capables d'harmoniser les divers ordres législatifs, dans le but de sauvegarder les exigences et les droits des personnes et des familles émigrées et, en même temps, ceux des sociétés où arrivent ces mêmes émigrés. Aucun pays ne peut penser être en mesure de faire face**

*seul aux problèmes migratoires de notre temps (...) Tout migrant est une personne humaine qui, en tant que telle, possède des droits fondamentaux inaliénables qui doivent être respectés par tous et en toute circonstance. » (CV 62)*